

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire

**Section Alpes Maritimes** 



Secrétaire de section : Violaine Sirsi 07.86.53.46.44 Fanny Dechaume

Nice, le 26 septembre 2022.

## Audience syndicale de rentrée avec la DT

Nous avons fait part à la DT et DTA PJJ 06, de notre inquiétude concernant certaines difficultés que nous traversons dans les services PJJ des Alpes Maritimes, notamment le manque d'hébergements éducatifs sur le territoire. La pénurie de possibilités de placement rendant le travail des professionnels extrêmement compliqué dans les PEAT et les MO. Si la DT se dit consciente de ces difficultés, les réponses ne peuvent nous satisfaire, même si nous constatons une volonté de faire avancer des projets. Nous serons à l'affût de ces propositions pour qu'elles ne soient pas d'énièmes promesses de construction de CEF dont le bilan est globalement une catastrophe nationale pour les jeunes et les professionnels.

Par ailleurs, la transformation de nos missions liées au CJPM qui accélère les échéances, multiplie les rédactions d'écrits et audiences, rigidifie les procédures, provoque un profond changement des modes de travail et des organisations. Nous l'avons dénoncé, à l'instar de notre propre bilan après une année de CJPM.

Nous avons obtenu la garantie que nos collègues du « parcours coordonnés » UEAJ départementale, pourront bénéficier de véhicules pour rendre gérables les déplacements des jeunes du département positionnés sur ce dispositif y compris à l'ouest du 06. Des locaux plus adaptés à la prise en charge devraient voir le jour en 2023 à Nice, Antibes, Grasse. Nous resterons vigilants pour que cela ne reste pas de vaines promesses.

Nous avons aussi interrogé la DT sur la valse des cadres de direction et responsables sur ce territoire qui déstabilise les équipes. Il n'est plus possible que les personnels soient soumis à cette injonction incohérente de recommencer à chaque nouvelle arrivée d'un cadre, l'écriture de protocoles, de projets d'unités ou de livret d'accueil... comme si rien n'avait été fait auparavant. La DT nous a annoncé le recrutement de cadres qui devraient combler tous les postes vacants. Mais quelle réflexion est aujourd'hui portée sur ces vacances de postes ?

Nous avons aussi évoqué notre crainte d'assister à la fermeture de postes liée à la baisse des mesures dans les deux STEMO. Si la DT nous a expliqué que la PJJ « avait changé de logiciel » et qu'il ne faudrait plus parler de « 25 jeunes par éducateurs.trices », nous revendiquons toujours une baisse des normes qui permettraient aussi de sécuriser les personnels. Les postes seraient étudiés en fonction des projets et des nécessités du territoire. Nous resterons vigilants sur la gestion de ce nouveau « logiciel » pour que ce ne soit pas au détriment des agents et de l'accompagnement éducatif des jeunes et de leur famille.

En guise de conclusion, nous avons rappelé que les difficultés avec la pédopsychiatrie ou les établissements sanitaires restent d'actualité. Qu'il s'agisse du manque de places, du casting éhonté de certaines structures où les jeunes sous-main de Justice sont blacklistés, les problématiques sont légion. Nous demandons qu'un travail de partenariat soit institutionnalisé pour pérenniser les relations et créer les liens de confiance.

La section du SNPES-PJJ/FSU reste à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter et à vous syndiquer. Dans le cadre des élections professionnelles nous irons à votre rencontre dans les services du territoire pour débattre avec-vous de vos conditions de travail.

Nous rappelons aussi que le SNPES-PJJ/FSU continue son combat pour l'intégration dans le Ségur de tous les corps de la PJJ qui concourent à l'action éducative : Adjoint.es administratif.ves, secrétaires administratif.ves, formateur.trices, stagiaires, apprenti.es, infirmiers.ères, directeurs.trices, Nous ne lâcherons pas notre revendication pour que personne ne reste sur le bord de la route de ce combat.